



Chronique pratique SEPA L'hedbo du vendredi Reims / Comité des banques

24 mai 2013

QUE DOIT FAIRE UNE ENTREPRISE POUR PASSER A SEPA ?

Toutes les entreprises, en France et en Europe, devront effectuer leurs paiements sous les formats SEPA au plus tard le 1^{er} février 2014. A cette date, le virement et le prélèvement SEPA remplaceront les moyens de paiement habituels, pour les paiements en France comme avec les autres pays européens.

L'entreprise, quelle que soit sa taille ou son activité, doit préparer et se mettre dès à présent aux moyens de paiement SEPA : le 1^{er} février 2014 il sera trop tard !

Par quoi débiter ?

En premier lieu, le contact doit être établi avec sa ou ses banques pour vérifier les formats d'échange et les conditions du passage à SEPA (planning, volume, solutions proposées...). L'expert-comptable et le prestataire informatique doivent aussi être consultés pour vérifier la compatibilité des outils de gestion (logiciels, référentiels...) et éventuellement les mettre à jour.

Comment effectuer des paiements SEPA ou en recevoir ?

Pour toute entreprise, il est important de pouvoir payer et être réglée... c'est l'enjeu de se préparer et de passer à SEPA au plus tôt.

Au sein de l'entreprise, les services touchés par les flux de paiement doivent être identifiés (RH, gestion, paye, commercial, achats...) tout comme les outils informatiques associés.

Les bases de données (clients, fournisseurs, salariés...) sont actualisées en indiquant systématiquement les identifiants bancaires internationaux sous la forme BIC-IBAN, en lieu et place du RIB utilisé jusqu'ici en France : le BIC et l'IBAN sont fournis par les banques françaises depuis 2001. Cette mise à jour des référentiels est nécessaire pour initier des paiements, sous forme de virement ou de prélèvement, ou en recevoir : il faut donc aussi adresser ses coordonnées BIC-IBAN pour pouvoir être payé.

A partir de là, l'entreprise peut tester les formats de moyens de paiement et les échanges avec la banque, effectuer les éventuels correctifs ou paramétrages additionnels avant de déployer les solutions de paiement adaptées à chaque situation.

Le passage à SEPA nécessite du temps : une raison supplémentaire pour se mettre à SEPA le plus tôt possible.